

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 07/11/2022	N° de décision 2022-390	Direction Action Economique
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

Objet : Convention de mise à disposition de la salle Bossuet au sein de la Maison de l’Economie et de l’Emploi au Rotary Club de Meaux.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande du Rotary Club concernant la mise à disposition d’une salle au sein de la Maison de l’Economie et de de l’Emploi sise 12 boulevard Jean Rose à Meaux, dans le cadre du 3^{ème} Salon des Santonniers de Provence,

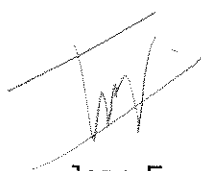
DECIDE

ARTICLE 1 – est autorisée la signature d’une convention entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et le Rotary Club de Meaux pour la mise à disposition de la salle Bossuet au sein de la Maison de l’Economie et de l’Emploi du 30 Novembre (Montage) au 11 Décembre 2022 (Démontage).

ARTICLE 2 – La mise à disposition de la salle Bossuet est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux le 17 NOV. 2022
Le Président



Jean-François COPÉ

